



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
11 février 2002
Français
Original: anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

**Examen des rapports présentés par les États parties
conformément à l'article 18 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Cinquième rapport périodique des États parties

Danemark

Rectificatif

Insérer le texte suivant après l'introduction :



Résumé des conclusions et initiatives

Parvenir à l'égalité entre les sexes reste l'objectif général au Danemark. Les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes droits, les mêmes obligations et les mêmes possibilités dans tous les domaines de la vie. L'égalité entre les femmes et les hommes continue à être considérée et traitée comme un domaine important de l'intervention des pouvoirs publics et les objectifs de la politique à poursuivre dans ce domaine font toujours l'objet d'un consensus entre les principaux partis politiques.

Les méthodes pour promouvoir l'égalité entre les sexes ont évolué et sont passées de la simple mise en place d'une législation appropriée à l'idée de susciter des changements dans les attitudes et les stéréotypes sexuels grâce à la communication et à l'information. Après la suppression de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, la priorité est maintenant accordée à la reconnaissance de ces dernières en tant que partenaires indispensables du développement économique et social. De même, d'une question concernant uniquement les femmes, on est passé maintenant à l'idée de créer une atmosphère positive de coopération entre les femmes et les hommes, afin de parvenir à une société juste et équitable, dans laquelle les filles et les garçons et les femmes et les hommes aient les mêmes possibilités. Parmi les questions débattues dans le public figurent notamment celle des résultats et de la « rentabilité » d'une démarche visant à instaurer l'égalité entre les sexes.

Au Danemark, les jeunes femmes déclarent de plus en plus ne pas être confrontées à d'importantes contraintes sexospécifiques dans leurs choix en matière d'éducation, d'emploi et de carrière. Au cours des dernières décennies, les tendances en matière de relations entre les sexes ont été remises en cause et le débat porte maintenant surtout sur le changement de rôle des hommes modernes et sur ce que les femmes ont gagné ou perdu dans leur lutte en faveur de l'égalité de statut et de l'égalité des chances. Les perceptions traditionnelles en matière de disparité entre les sexes commencent à évoluer. Ceci est perceptible dans le fait que les jeunes hommes souhaitent prendre part à la vie familiale et assumer le rôle de parent.

Malgré d'importants progrès, les disparités entre les sexes existent encore dans d'importants domaines. L'égalité des salaires n'est pas encore une réalité, le marché du travail connaît encore une compartimentation par sexe et manque de souplesse et la faible représentation des femmes aux postes de décision persiste.

Bien des efforts ont été déployés pour moderniser les méthodes et instruments de promotion de l'égalité entre les sexes au Danemark. Dans le cadre des suites données au Programme d'action et en s'appuyant sur l'évolution des attitudes à l'égard des questions de sexospécificité dans la population en général, le Gouvernement a constitué en 1996 un comité chargé d'évaluer la possibilité d'une réorganisation de la structure institutionnelle. Le Parlement a adopté une nouvelle loi élaborée à partir des recommandations de ce comité et qui prévoit une nouvelle structure institutionnelle en vue de favoriser à l'avenir l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette nouvelle structure comporte trois organes : un service dépendant du Ministère de l'égalité, un centre de documentation et de discussion et un bureau des plaintes.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises au cours des trois ou quatre dernières années afin de promouvoir l'égalité dans les domaines de compétence des différents ministères. Ainsi, par exemple :

- En matière d'**éducation**, des efforts ont été faits pour accroître l'intérêt que les enfants et les jeunes portent aux matières techniques, aux sciences naturelles et à l'entreprise, et promouvoir l'égalité des chances pour les deux sexes dans le domaine des technologies de l'information. La priorité a été accordée en particulier à la formation permanente et l'amélioration des qualifications;
- Concernant la **recherche**, un débat a été lancé sur la représentation inégale des hommes et des femmes chez les professeurs et les chercheurs. Un plan d'action a été adopté et des mesures spécifiques ont été prises en vue de modifier les attitudes et les comportements dans le milieu de la recherche où l'on compte un nombre disproportionné d'hommes;
- Concernant le **marché du travail**, de nouvelles méthodes ont été mises au point pour promouvoir l'égalité entre les sexes et, notamment, accroître les chances des femmes possédant un moindre niveau d'instruction. Les stratégies d'intégration d'une perspective sexospécifique sont de plus en plus utilisées dans les régions, afin de faire embaucher un plus grand nombre de sans-emploi. L'effort porte surtout sur l'aspect parité sexuelle, en présentant aux femmes, mais aussi aux hommes, des secteurs du marché du travail où jusqu'à présent elles/ils étaient sous-représenté(e)s;
- L'octroi de congés parentaux pour les pères constitue un pas en avant dans la promotion des possibilités pour les hommes d'élever eux aussi leurs enfants;
- Concernant les **retraites**, le Gouvernement a obtenu du Parlement l'approbation de la législation sur « l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans le cadre des régimes de retraite professionnelle »;
- Concernant la **violence** à l'égard des femmes, en 1997, le Parlement danois a modifié la législation en vue de renforcer l'aide aux victimes.
